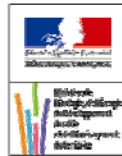
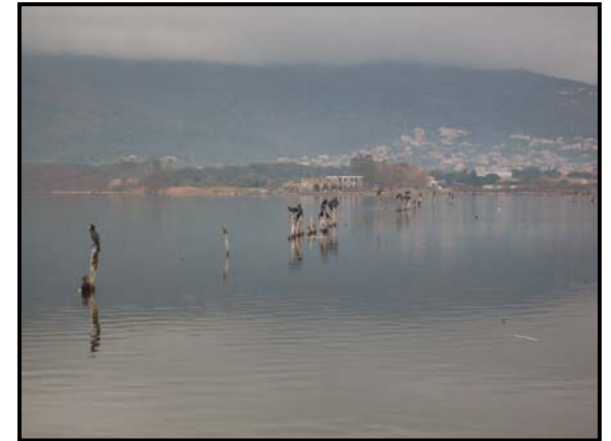
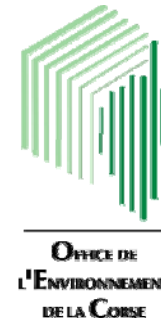


JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES

REVUE DE PRESSE



Direction régionale de l'Environnement
CORSE



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-CORSE

TELEVISION

1° INSEME DU 02/02/2009 :

Direct d'une demi heure sur France 3 Corse – Présentation des JMZH.
Intervenants : Brigitte Dubeuf – Gwenaëlle Leviol

2° MA CORSE ME SUIV PARTOUT DU 02/02/2009 :

En direct sur Via Stella - annonce des différentes manifestations organisées pendant la semaine du 02 au 08/02/2009.

3° CORSICA SERA DU 03/02/2009 :

Reportage sur le comité de gestion de l'étang d'Urbino.

RADIO

1° SERVICE COMPRIS DU 02/02/2009 :

Direct d'une heure sur *Frequenza Mora* sur le thème des zones humides.
Intervenants : Michel Murraciolo – Mauricette Figarella.

2° JEU DE QUESTIONS / REPONSES SUR LES ZONES HUMIDES :

Un jeu organisé par *Frequenza Mora* tous les jours à 11h 20 ; les auditeurs répondent en direct à des questions en lien avec les zones humides.

3° BANDES ANNONCES SUR LES JMZH :

Proposées par *Frequenza Mora* des bandes annonces ont été diffusées durant la semaine du 02 au 08/2009 pour annoncer les manifestations.

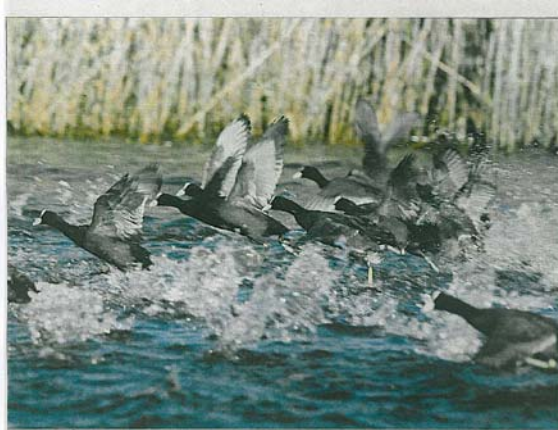
4° REPORTAGE A L'OCCASION DE LA REMISE DES DIPLOMES RAMSAR ET INTERVIEW D'UN PECHEUR DE PALO

Réalisés par *Frequenza Mora* dans les locaux de la Préfecture de la Haute-Corse.

PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE

1° LA CORSE VOTRE HEBDO DU 16/01/2009





La foulque macrouré peut être observée sur les étangs de Biguglia, Palo et Urbino.

connaître et reconnaître, estime Mauricette Figarella. Elles remplissent une fonction hydrologique car, en agissant comme un filtre, elles favorisent une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau potable et participent, en tant que zone d'apaisement de crue, à la protection contre les risques d'inondation. Réservoirs de biodiversité,

France par la loi de l'eau de 1992 et ont fait leur entrée en 2000 dans les pages du code de l'environnement, et leur donner les moyens d'être reconnus sur le plan paysager et dans les projets d'aménagement.

Quatre sites « Ramsar » en Corse



La damselfly d'Europe, charmante petite tortue dont le site de Biguglia accueille une belle population.

En 1971, la convention de Ramsar a permis de prendre conscience de leur diversité, de leur richesse et de leur intérêt et a souligné, à l'échelle internationale, la nécessité d'agir pour la conservation et l'utilisation rationnelle de ces espaces et de leurs ressources (végétales, animales, minérales, géologiques, etc.). En France, quatre sites sont inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale, trois dans le nord (étangs de Biguglia, d'Urbino et de Palo) et un dans le sud (mares temporaires de la Padule de Suartone).

Biguglia a été, le 8 avril 1991, après le Camargue, la deuxième à être inscrite par la France sur la liste Ramsar. Plus grande zone humide de Corse (1 450 hectares), cet étang lagunaire de faible profondeur a été classé réserve naturelle en 1994 : celle-ci, qui s'étend sur un total sur 1 750 ha, est gérée par le conseil général de la Haute-Corse. Ce



Le site abrite également 41 espèces de poissons et une belle population de tortues marines. La réserve naturelle est par ailleurs dans le cadre des directives européennes.

poupon vert de l'agglomération bastoise, lieu de tourisme et de découverte de la nature propice aux animations pédagogiques et visites guidées.



Mauricette Figarella, chargée de mission pour la protection de la nature à la Direction régionale de l'Environnement, présente une haute qualité biologique liée en grande partie à la présence d'un herbier aquatique.

Les richesses de l'étang de Biguglia

La flore de l'étang de Chiurinu, son autre nom, et de ses rives, est constituée de 684 espèces et sous-espèces ou variétés dont 7 protégées et 32 rares ou très rares à l'échelle de la Corse. Parmi les plus remarquables, l'on pourra citer l'hibiscus à cinq fruits et le tamaris d'Afrique. L'avifaune est des plus diversifiées avec 239 espèces dont 46 identitaires, 85 hivernantes et 65 nicheuses. La présence du fuligine morillon, du fuligine milouin et du fuligine macrouré lui confère une haute valeur scientifique nationale. Le site abrite également 41 espèces de poissons et une belle population de tortues marines. La réserve naturelle est par ailleurs dans le cadre des directives européennes.

Une série d'événements

Chaque 2 février, la Journée mondiale des zones humides commémore la signature de la convention de Ramsar le 2 février 1971. Depuis 1992, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes de citoyens profitent de l'occasion pour sensibiliser le public aux valeurs de ces espaces en général et de la convention de Ramsar en particulier. Cette année, la Corse mettra ses zones humides à l'honneur non pas le temps d'une journée mais de plusieurs semaines. Cette série d'événements débutera le vendredi 30 janvier au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CA.U.E.) de la Haute-Corse à Bastia avec une exposition de photographes. Les comités de pilotage des étangs d'Urbino et de Palo ont déplacé les dates de leurs réunions de manière à pouvoir programmer les lundi 2 et mardi 3 février. Le mercredi 4 février, le site de la Padule de Suartone accueillera l'association des aînés marais. Une visite guidée aura lieu le samedi 5 février à l'étang de Biguglia (08.94.95.33.55.77) et le dimanche 6 à l'étang de Palo. Tel. 08.95.32.38.10. Ces animations, qui se dérouleront en présence du responsable pour l'étang du département Ramsar, sont coordonnées par la Direction régionale de l'Environnement (DRER). Elles sont organisées en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, le Conservatoire du Littoral, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Corse et de la Corse du Sud, les réserves naturelles de l'étang de Biguglia et des mares temporaires de la Padule, le Parc naturel régional de Corse, l'Association des amis du PNRIC, les conseils généraux de Haute-Corse et Corse du Sud. Renseignements auprès de la DRER au 04.95.30.11.83.

Situés au sud de la plaine orientale, les étangs d'Urbino et de Palo ont rejoint récemment ces deux zones humides. Appartenant tous deux au Conservatoire du littoral, ils sont gérés par le conseil général de la Haute-Corse. Outre la liste Ramsar, ils sont également classés en ZNIEFF et entrent dans le cadre de directives européennes Natura 2000. Situé entre Aleria et Ghisonaccia, Urbino se situe, dans sa catégorie, à la deuxième place pour la superficie (170 ha) et la première pour la profondeur (elle avoisine au maximum les 9 m).



Cette lagune méditerranéenne présente, grâce à la variété de ses biotopes (lagune et dune, falaises marneuses, sarsouilles,

sièurs sous-ensembles (autre le plan d'eau, une presqu'île centrale de 27 ha, un cordon littoral sablonneux, un espace

La double vie de la Padule de Suartone

Ces plans d'eau au cœur du maquis dont les superficies varient de 3 000 mètres carrés à près de 3 ha pour Padule Maggiore, la plus grande, sont caractérisés par l'alternance de phases sèches et de phases inondées; elles sont en eau de l'automne à la fin du printemps et, quelquefois dès le mois de mai.

LES ÉTANGS EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE Suite de la page 1 Ils contribuent au maintien de la biodiversité mondiale

Ces variations saisonnières provoquent une sélection naturelle qui n'autorise que la survie d'espèces adaptées à des conditions extrêmes, de fait, bien que de petite dimension, la Padule jouent un rôle biologique et écologique de premier plan en contribuant au maintien de la biodiversité mondiale grâce à ses espèces végétales et animales très spécifiques dont certaines sont rares et protégées (palustre délicat, littoral à une fleur, boîte à voile, discoglossus sarde, rainette verte, lézard tili-quetta...).



Plusieurs espèces de hérons sont présentes sur le site de Chiurinu qui abrite une avifaune très diversifiée.

Les étangs d'Urbino et de Palo

Situés au sud de la plaine orientale, les étangs d'Urbino et de Palo ont rejoint récemment ces deux zones humides. Appartenant tous deux au Conservatoire du littoral, ils sont gérés par le conseil général de la Haute-Corse. Outre la liste Ramsar, ils sont également classés en ZNIEFF et entrent dans le cadre de directives européennes Natura 2000. Situé entre Aleria et Ghisonaccia, Urbino se situe, dans sa catégorie, à la deuxième place pour la superficie (170 ha) et la première pour la profondeur (elle avoisine au maximum les 9 m).



Cette lagune méditerranéenne présente, grâce à la variété de ses biotopes (lagune et dune, falaises marneuses, sarsouilles,

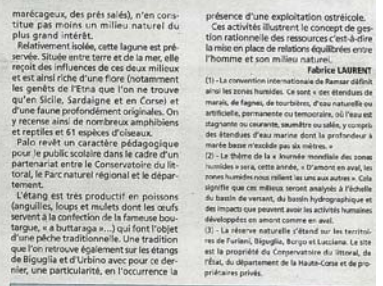
sièurs sous-ensembles (autre le plan d'eau, une presqu'île centrale de 27 ha, un cordon littoral sablonneux, un espace

La convention de Ramsar

Signée en 1971 dans la ville marocaine de Ramsar et entrée en vigueur en 1975, la convention sur les zones humides, dite « convention de Ramsar », est un traité intergouvernemental qui vise de cadre d'action nationale et de coopération internationale pour « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources ». Mettant en œuvre la diversité, la richesse et l'intérêt de ces espaces, ce réseau comprend 158 pays répartis sur tous les continents (France, Brésil, Costa Rica, Argentine, Australie, Philippines, Thaïlande, Libye, etc.) soit 1 255 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale représentant un total de 151 millions d'hectares. Chaque membre s'engage à désigner au moins une zone humide et à garantir le maintien de ses caractéristiques écologiques, à promouvoir l'utilisation rationnelle de toutes les zones des activités sociales et économiques qui s'exercent tout mode de gestion permettant de concilier la formation et la stabilité. Les sites Ramsar doivent présenter des caractéristiques écologiques remarquables, bénéficier d'une gestion durable, s'inscrire dans un dispositif cohérent de mesures de protection et bénéficier du soutien des collectivités locales. Ce dispositif implique une obligation : il a valeur de label. La France a adhéré à cette convention en 1986. L'inscription des sites y est souvent couplée à d'autres démarches de préservation de l'environnement. www.ramsar.org

présence d'une exploitation ostréicole. Ces activités illustrent le concept de gestion rationnelle des ressources c'est-à-dire la mise en place de relations équilibrées entre l'homme et son milieu naturel.

Fabrice LAURENT (1) - La convention internationale de Ramsar définit ainsi les zones humides. Ce sont « des étendues de marais, de lagunes, de tourbières, d'eau naturelle ou artificielle, permanente ou temporaire, où l'eau est stagnante ou courante, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». (2) - Le thème de la « Journée mondiale des zones humides » sera, cette année, « l'impact en aval des zones humides nous relie les uns aux autres ». Cela signifie que ces milieux seront analysés à l'échelle du bassin de versant, du bassin hydrographique et des impacts que peuvent avoir les activités humaines, développées en amont comme en aval. (3) - La réserve naturelle « Étang du bas terrasses de Furlani, Biguglia, Borgo et Luciani ». Le site est la propriété de Conservatoire du littoral, de l'État, du département de la Haute-Corse et de propriétaires privés.



La pêche traditionnelle est toujours pratiquée, et ce en harmonie avec la nature, dans les étangs corse.

bonifacio

www.corsematin.com - vendredi 23 janvier 2009 - p

■ environnement

La richesse des zones humides de Trè Padule à Suartone



Confiée à la conservatrice, Marie-Laurore Pozzo Di Borgo, la réserve naturelle où se situe Trè Padule de Suartone fait l'objet d'un suivi scientifique rigoureux.



Trè Padule de Suartone, première mare temporaire labélisée par la convention de Ramsar. (Photos N. Q.)

La « Journée mondiale des zones humides » se tiendra, comme chaque année, début février en commémoration de la signature de la convention de Ramsar. Longtemps considérées comme des lieux hostiles et plutôt malsains, les zones humides que sont les étangs, les marais, lagunes, pozzines ou encore mares temporaires, sont aujourd'hui considérées comme étant des espaces d'une grande biodiversité, primordiaux pour l'équilibre naturel.

En Corse, quatre sites ont obtenu le label Ramsar. Trois dans le Nord, le plus grand étant l'étang de Biguglia, second site inscrit en France après la Camargue, ceux d'Urbino et de Palo. Un dans le Sud : les mares temporaires

de Trè Padule de Suartone situées dans une réserve naturelle de 217 hectares sur la commune de Bonifacio.

Biodiversité et suivi scientifique

Cette réserve, partie intégrante du parc marin international, gérée par l'office de l'environnement de la Corse, a été confiée à la conservatrice Marie-Laurore Pozzo Di Borgo : « Les mares temporaires sont parmi les zones humides les plus originales et l'intérêt pour ces zones est récent. La création d'une réserve naturelle aux Trè Padule de Suartone, où les botanistes Quézel et Zévaco ont découvert la *Phlulaire délicate*, a été une belle avancée ». Guy-François Frisoni, responsable du département espa-

ces naturels et protégés, d'ajouter : « Dans la perception du public et même des scientifiques, il faut qu'il y ait une prise de conscience. Ces petits espaces peuvent avoir leur importance dans le domaine de la biodiversité. Dans l'extrême sud de la Corse, nous en avons une grosse concentration sur des terrains granitiques, calcaires ou encore métamorphiques. » Des milieux qui recèlent, selon eux, de multiples richesses, plantes et animaux qui se sont adaptés à cet écosystème particulier, aux variations de niveau d'eau et à la sécheresse. L'inscription de cette réserve parmi les zones humides d'importance

internationale est donc une vraie reconnaissance de la valeur patrimoniale de ce site mais aussi de la qualité de la gestion dont il fait l'objet. En effet, pour bénéficier du label Ramsar, huit critères sont impératifs. La gestion du site réalisée dans l'extrême sud par le service de Guy-François Frisoni se traduit par un suivi scientifique et l'accueil et la sensibilisation de publics encadrés, scolaires, associations...

Visites sur place

Tout au long de la première semaine de février, les zones humides seront à l'honneur sur les différents sites corses.

Le mercredi 4 février, celui de Trè Padule de Suartone accueillera l'association des aînés ruraux à l'occasion d'une visite guidée et d'un moment à la base technique de Rondinara pour débattre de la double vie des Trè Padule de Suartone.

La Convention de Ramsar a été signée en 1971, dans la ville iranienne de Ramsar. Entrée en vigueur en 1975, cette convention est un traité gouvernemental qui sert de cadre d'action nationale et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

NADINE QUATTROCCHI

DU HAUT DES FALAISES

Vœux du parti socialiste

La section du parti socialiste de Bonifacio présente ses meilleurs vœux aux Bonifaciens et Bonifaciennes pour l'année 2009. Paix, santé et prospérité pasgi e saluta a tutti.

Judo club

Le judo club de Bonifacio présente ses meilleurs vœux aux Bonifaciens et Bonifaciennes. À cette occasion, les membres du judo club sont invités à venir partager la galette dimanche 25 janvier à 14 heures, à l'ancienne cantine scolaire où un spectacle de marionnettes et de magie enchantera petits et grands.

INFOS SERVICES

• NOUS JOINDRE

Porto-Vecchio
Rédaction - Abonnements - Publicité - 11, rue du Général-Leclerc et 10, rue des Oliviers : 04.95.70.94.20.
- Fax : 04.95.70.94.29 -
Email : porto-vecchio@nicematin.fr
Portage : 04.95.32.85.01 ou 04.95.32.85.08.
Aéroport de Figari : 04.95.73.28.12.